



# Accueillir les familles

Comment préserver  
un accueil individualisé ?

**On ne peut accueillir un enfant sans prendre en compte l'histoire, les craintes, les convictions, les croyances, les styles de vie, les principes, etc. des parents. Si la majorité des projets pédagogiques des structures d'accueil s'accordent à valoriser la parentalité et souligner l'individualité de l'enfant, qu'en est-il réellement ?**

Il est 10 heures, la sonnette de la micro-crèche retentit. Les parents arrivent avec leurs enfants. Bien installé dans son siège coque, Charlie, 8 mois, vit ses premiers instants dans ce lieu aux côtés de ses parents qui font quant à eux leurs premiers pas au sein de la structure. Qui dit premier rendez-vous, dit premiers échanges sur le fonctionnement de la structure, et dès lors, les orientations pédagogiques de la micro-crèche se croisent avec les habitudes de vie de Charlie. Voilà pourtant déjà plus de huit mois que les parents de Charlie ont fait des choix qu'ils jugeaient opportuns pour le bien-être de leur enfant : allaitement versus biberon, cododo ou chambre individuelle, alimentation fait maison ou petits pots, couches lavables ou jetables, laitages avec ou sans sucre, etc. Toutes ces informations ont été bien sûr entendues, écrites, transmises par les professionnels qui les accueillent. Mais que deviennent-elles réellement dans le cadre d'un accueil collectif ?

## Accueillir les choix éducatifs des parents

Premier jour de familiarisation pour Louis, 18 mois, accompagné de sa maman. Celle-ci pose des questions sur la composition des goûters ; quantités, composition, etc. Des questions qui reviennent malgré la présentation détaillée des différents menus. Elle semble inquiète et finira par avouer qu'il est très difficile pour elle de concevoir que son fils mange d'autres préparations que les siennes. Elle l'a allaité, et depuis le début de la diversification alimentaire, a toujours tout fait maison. Elle choisit des produits biologiques saisonniers et établit un roulement hebdomadaire pour les apports en protéines : deux jours de poisson, un jour de viande, un jour d'œuf et un repas sans protéine animale. Jusqu'à maintenant, son fils n'a jamais mangé de gâteaux et tous les laitages qu'il a goûté sont élaborés avec des laits de différentes natures sans sucre ajouté. Elle souhaiterait préserver ce régime alimentaire en micro-crèche pour son fils le plus longtemps



Magalie Charrier  
Éducatrice de jeunes enfants  
et référente technique.

### ■ En résumé

- Comment une institution collective peut-elle prendre en compte la singularité des choix éducatifs des familles ?
- Dès lors que les demandes parentales ne sont pas en profonde contradiction avec les orientations pédagogiques de la structure d'accueil, elles doivent être prises en compte impliquant de la part des professionnels, adaptation, patience et écoute.

possible même si elle se dit consciente que ce choix sera difficile à poursuivre au moment de la scolarisation. Nous décidons donc que la maman de Louis apportera ses repas.

Il y a aussi les parents de Rose, 2 ans, qui ont choisi de continuer à donner un biberon de lait que leur fille apprécie tant ! Alors, pour le goûter et à la place du laitage, Rose aura droit à son biberon. Oui, accueillir un enfant, c'est aussi accueillir ses parents ; c'est découvrir les orientations qu'ils ont choisies et qu'ils jugent les mieux adaptées au bien-être et à la santé de leurs enfants ; c'est respecter leurs convictions et aussi ce qui les angoisse. En somme, tout ce qui les pousse à formuler des demandes. Certes, nous pouvons ne pas toujours partager leurs choix mais nous



## Accueillir un enfant, c'est aussi accueillir ses parents

pouvons les entendre et les comprendre. Mais face au poids de la collectivité, ses protocoles comme l'appréhension des professionnels d'être confrontés à une multitude de demandes et aux difficultés qu'elles représentent, les choix parentaux, s'ils sont entendus, sont-ils bien pris en compte ?

Ainsi, les parents d'Eva ont déménagé mais leur fille est toujours accueillie à la micro-crèche malgré la distance avec le nouveau domicile. Ils ont préféré faire ce choix sachant qu'elle sera scolarisée quelques mois plus tard non loin de la

structure. Pour autant, ils doivent aussi trouver un lieu d'accueil pour la petite sœur d'Eva qui est née. Ils souhaitent un mode collectif acceptant les couches lavables à l'instar de celui de leur fille aînée. Mais face aux refus – justifiés par des raisons d'hygiène et d'intendance – qu'ils essuient de la part des structures sollicitées, ils sont tiraillés entre leurs engagements écologiques et leur préférence pour la collectivité. Ils se décident finalement à confier leur enfant à une assistante maternelle qui accepte les couches lavables.

### Quand les habitudes de vie varient d'un enfant à l'autre

Au-delà des choix éducatifs des parents, ce sont aussi les habitudes de vie de l'enfant à son domicile qui peuvent différer de celles mises en place dans la structure d'accueil.

Comme tous les enfants de son âge, Arthur, 2 ans, est invité à aller à la sieste vers 13 heures. Il gesticule dans son lit, discute, joue avec son doudou.



## Les choix parentaux, s'ils sont entendus, sont-ils bien pris en compte ?

La professionnelle intervient plusieurs fois avant qu'il ne parvienne à s'endormir quarante-cinq minutes plus tard. Les siestes d'Arthur se suivent et se ressemblent. La professionnelle se renseigne alors auprès des parents pour connaître l'heure de la sieste pratiquée à la maison. Elle a lieu à 14 heures ! Le lendemain et les jours suivants, cet horaire sera respecté et Arthur s'endormira rapidement ! Il suffisait pourtant de recueillir cette information auprès de la famille pour voir s'éloigner ses difficultés d'endormissement. Alors, contre les habitudes de vie de l'enfant, devons-nous lui apprendre à s'endormir à une heure bien définie (celle de la micro-crèche) au risque de le placer lui et les professionnels en difficulté ? L'enfant doit-il lui aussi du haut de ses quelques mois être formaté pour s'adapter à l'organisation de la structure ? Le collectif demande beaucoup aux très jeunes enfants, y compris ceux de quelques mois ! Certes, les habitudes

de vie familiales sont aussi diverses et variées que les familles elles-mêmes. Les prendre en considération nécessite du temps, de la patience, de l'organisation de la part des équipes générant appréhensions et inquiétudes.

Prenons un autre exemple, celui de cet enfant qui ne mange pas sa purée de betteraves. Sa mère a pourtant bien indiqué à l'équipe l'aversion de son tout-petit pour cet aliment lors de la familiarisation. Dès lors, pourquoi ne pas proposer à l'enfant un autre légume à la place de la betterave pendant quelque temps si les professionnelles et la famille connaissent l'aversion de l'enfant pour ce plat ? Il sera toujours possible de lui proposer ce légume plus tard. Et qui sait dévorera-t-il peut-être cette fameuse purée de betteraves dont il ne voulait pas quelques mois plus tôt !

Très vite (trop vite peut-être), l'enfant et son parent devront se fondre dans un collectif avec l'entrée à l'école ! Alors ne pourrait-on pas préserver l'enfant, ses parents durant les trois petites années où le collectif ne prend pas encore le pas sur l'individualité ?

### Et si les principes éducatifs parentaux questionnent les professionnels...

Parfois, les demandes des parents peuvent aussi interroger l'équipe quant au bien-fondé de leurs choix même si les familles les justifient au nom du confort et du bien-être de leur enfant.

La mère de Noah (14 mois) souhaite que son fils ait une collation le matin. Noah se levant tôt pour aller en crèche, elle craint qu'il n'ait faim dans la matinée. Nous respectons son choix, et à Noah, nous proposons une compote. Nous apprenons à le connaître et nous nous apercevons qu'il a un petit appétit. Lors de certains déjeuners, il picore et n'est pas concentré pendant le repas. Nous évoquons les variations de l'appétit de Noah avec sa mère sans remettre en cause son choix de maintenir la collation. Un jour pourtant, alors que Noah n'a pas pris sa collation, il picore son déjeuner. Nous nous disons qu'il ne devait pas avoir très faim, mais la maman a un tout autre avis ! Elle rétorque que s'il n'a pas mangé, c'est qu'il devait avoir trop faim ! Légère incompréhension de notre part qui limite le dialogue. En même temps, aurait-il pu être constructif dans ce contexte ?

Nous continuons à proposer une collation à Noah tout en détaillant à la maman ce qu'il mange ou ne mange pas au cours des déjeuners dans l'optique d'essaimer des indications. Nous nous contentons de patienter, de faire confiance à la

## Accueillir les jeunes enfants et leurs familles

Parmi les dix principes définis par l'arrêté du 23 septembre 2021\* pour accueillir les jeunes enfants et leurs familles, le troisième concerne la relation entre l'enfant et tous les adultes qui l'entourent. Il est précisé notamment :

« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache. »

L'accueil d'un jeune enfant implique le travail avec sa famille. La qualité relationnelle et la coopération entre professionnels et parents, dans une approche prévenante et non normative à l'égard des familles, est un facteur d'épanouissement de l'enfant et de réassurance de ses parents. Ce travail suppose une posture professionnelle de non jugement, mais également une différenciation claire, pour l'enfant, entre liens parentaux et liens professionnels. Ceci exige un travail de réflexion, de supervision et d'apport de connaissances partagées entre les professionnels et avec les autres acteurs concernés.

Les familles et les professionnels s'enrichissent réciproquement en partageant leurs connaissances et leurs idées. L'accompagnement à la parentalité respecte les valeurs de chaque famille, leur diversité, sans injonction normative et sans remise en cause des droits de l'enfant. Ce partenariat nécessite des lieux et des temps de disponibilité pour les échanges entre professionnels et parents.

La définition claire des positions et des rôles différenciés entre parents et professionnels va de pair avec la convergence entre le projet éducatif parental et le projet d'accueil professionnel souhaité. Le dialogue et des actions communes permettent de tisser une relation confiante, sur laquelle les enfants structurent et élargissent leurs repères d'identité.

\* Arrêté du 23 septembre 2021 portant création d'une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant. Consultable sur : [https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/Article\\_jo/ARTI000044126594](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/Article_jo/ARTI000044126594)

maman et l'enfant, car ce dernier prend régulièrement sa collation même s'il ne goûte que quelques cuillerées voire les refuse. Nous respectons son choix, sommes à son écoute et transmettons à la maman. Bientôt, cette dernière verbalise ses craintes quant au poids de son fils qu'elle trouve chétif. Cet aveu nous éclaire sur son insistance à l'égard de la collation. Nous la rassurons sur le poids de son fils, et quelques jours après, alors que nous lui indiquons que son fils a refusé une nouvelle fois sa collation, elle nous dit qu'elle réfléchit à la conserver ou pas. Le jour suivant, nouveau refus de la collation par Noah. Avec un sourire à peine esquissé et un visage sceptique, sa maman nous confie que si son fils ne mange pas sa collation, c'est qu'il ne doit pas avoir faim et demande à ce que

la collation du matin cesse (alors qu'elle apparaissait quelques semaines plus tôt encore si importante à ses yeux) ! Un matin, la maman annonce que son fils n'a pas bu la totalité de son biberon et refuse la proposition que nous lui faisons de lui donner une collation au cas où il aurait faim plus tard ! Un joli chemin parcouru seule par la mère, quoi que pas tout à fait ! Nous avons juste semé des petits cailloux sur ce chemin loin de tout conseils directifs ou refus catégoriques, et ce même si nous doutions toutes fortement de l'utilité de cette collation. On peut légitimement se demander ce qui ce serait passé si nous avions d'emblée refusé la demande maternelle et statué que la collation n'était pas indispensable à son enfant. À quelles conséquences s'expose-t-

on quand le professionnel impose sa toute-puissance et ce qu'il croit savoir ce qui est bien pour l'enfant contre l'avis de la mère ? Les réactions des parents peuvent être de deux ordres : certains adopteront une position conflictuelle en ne se sentant pas écoutés quand d'autres perdront confiance dans leurs compétences.

Bien sûr, il aurait été aussi possible d'évoquer avec la maman de Noah l'utilité ou non d'une collation au cours d'un rendez-vous. Là encore, cet entretien formel n'aurait-il pas implicitement imposé un cadre auquel le parent n'aurait pu que se plier et qui ne visait qu'à rappeler que la structure n'autorise pas les collations du matin ? Mais aurions-nous fait le même cheminement que la maman ? Aurions-nous eu connaissance des craintes maternelles et obtenu la confiance de cette maman ? Car si nous avons eu affaire au début à une mère directive, nous avons pu profiter par la suite d'une maman détendue, confiante, souriante... Cette maman s'est tout simplement sentie entendue et a compris que les professionnelles s'occupaient de ce qu'elle avait de plus cher au monde comme elle le ferait elle-même et de surcroît de la manière dont elle le souhaitait.

Derrière toutes les demandes du parent se jouent des convictions, des principes éducatifs qu'ils ont délibérément choisis et pensés pour le bien-être de l'enfant. Certaines demandes peuvent aussi cacher des craintes qui peuvent ne pas être formulées ou du moins pas dans l'immédiat. Écouter et tenter de respecter au mieux les demandes parentales - même si elles impliquent pour l'équipe de s'adapter - dès lors qu'elles ne mettent pas en difficulté l'enfant et ne sont pas en opposition totale avec les orientations pédagogiques de la structure -, c'est offrir aux familles et à leur enfant un accueil véritablement individualisé où le collectif ne l'emporte pas sur la singularité de chaque parent et enfant.